



RAPPORT ANNUEL 2015-2016

25 ans de travail pour les artistes du Québec

C'est en 2016 que notre association professionnelle célèbre ses 25 ans d'existence. En effet, en 1991, pour se conformer à la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature...* le nom du RAAV fut modifié pour devenir le Regroupement des artistes en arts visuels du Québec. Cette année-là, le RAAV déposait une requête en reconnaissance auprès de ce qui s'appelait alors la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et de producteurs. Le RAAV sera reconnu comme association la plus représentative des artistes du domaine des arts visuels en 1992.

Au cours de notre prochain exercice ce sera le temps de faire le bilan du travail accompli et de développer une vision de ce que le RAAV devrait devenir dans les prochaines années. Notre Plan stratégique quinquennal viendra également à échéance en 2017, ce qui veut dire qu'au cours des prochains mois, vos représentants élus au Conseil d'administration auront un travail important à effectuer en consultation avec vous, les membres.

Comme vous le savez tous, l'année dernière j'ai remplacé Manon Pelletier qui a dû faire un choix difficile entre son implication au sein du CA qui empiétait sur ses activités de créations. J'ai dû apprendre sur le tas tous les dossiers antérieurs et à venir. Mais grâce à l'aide du directeur général et de son équipe, l'apprentissage n'a pas été si douloureux que cela.

Pour revenir à notre rapport annuel, comme par les années passées, nous articulerons notre propos sur les quatre principaux éléments de notre planification stratégique quinquennale. Nous parlerons donc des stratégies de communication et de l'image de marque du RAAV, de sa gouvernance, du développement de projets mobilisateurs et de l'amélioration des conditions de pratique professionnelle. Nous aborderons aussi certains éléments de l'actualité qui touchent les arts visuels et qui suscitent l'intervention du RAAV.

AXE 1 - Stratégies de communication et image de marque

L'essentiel du travail de communication, au cours de l'exercice 2015-2016, s'est fait grâce à la Cyberlettre du RAAV et via sa page Facebook. La *Cyberlettre du RAAV* est parue une dizaine de fois et les principales nouvelles ont été relayées sur Facebook.

Nous n'avons pas organisé d'événements publics cette année en raison de l'absence de notre responsable des communications pour cause de maternité. Joanna a donné naissance à une magnifique petite fille en octobre dernier et elle reviendra en poste en septembre prochain. Par mesure d'économie, en raison de la coupure de 22 500\$ dans notre subvention de fonctionnement du CALQ, nous n'avons pas cherché de remplacement temporaire et ses tâches ont été réparties entre les autres membres du personnel. Mais qu'à cela ne tienne, au cours du prochain exercice nous pourrions redoubler d'efforts pour faire parler du RAAV et tracer le bilan de ses 25 ans d'activités.

Par ailleurs, au chapitre des communications, nous avons produits en octobre dernier, une vidéo sur les droits d'auteur. Avec la gracieuse participation de Claude Robinson et le soutien de la SARTEC, de l'UNEQ, de Copibec, et de Access Copyright, Xavier Curnillon de XAC Média Concept a réalisé la vidéo à partir d'un scénario de Christian Bédard. Présentée en français et en anglais en diffusion libre sur YouTube et Facebook, la vidéo a été vue par près de 60 000 personnes et continue de circuler sur l'Internet.

Le succès de ce genre d'outil pour sensibiliser le public est un exemple de ce qui pourrait être fait dans le futur sur d'autres sujets, par exemple sur le Droit de suite, sur l'obligation de signer des contrats ou simplement sur l'importance d'adhérer au RAAV. Relativement peu coûteux, une vidéo permet de personnaliser le sujet, de le rapprocher de la vie quotidienne des artistes et du public intéressé par les arts visuels. Comme elle peut devenir virale si elle est bien faite, une vidéo d'information peut rejoindre un très vaste public.

AXE 2 - gouvernance du RAAV, représentativité et concertation

Au chapitre de la gouvernance, un changement important survient au RAAV cette année car notre directeur général, Christian Bédard, prendra sa retraite au cours de l'été après 11 ans et demi à la Direction du RAAV.

Après 11 ans et demi de bons et loyaux services il a décidé de mettre les voiles vers une mer au rythme plus tranquille. J'aimerais ici en mon nom personnel et en celui du CA du RAAV et de son équipe, lui exprimer des remerciements spéciaux pour tout ce qu'il accompli pour le RAAV. Il a été de tous les combats du RAAV pour le bien-être des artistes du Québec tout d'abord mais aussi pour ceux du Canada à travers notre partenariat avec CARFAC.

Il a su à des moments où il fallait, rappeler l'importance de l'existence du RAAV à ceux qui pensaient ou qui pensent encore que le RAAV n'a pas sa place dans le paysage culturel québécois. Bien qu'il ait déjà plusieurs projets personnels à réaliser, il entend poursuivre son engagement envers notre association au cours des prochains mois afin d'assurer une transition la plus harmonieuse possible. Encore une fois merci pour ton dévouement pour le RAAV. Dans les semaines qui viennent nous allons rencontrer 6 candidats qui ont été retenus sur une trentaine de CV reçus.

Toujours au sujet de la gouvernance, le RAAV a vécu au cours de l'année qui vient de s'écouler un peu ce que vivent la plupart des associations, c'est-à-dire des difficultés à pourvoir tous les sièges de son Conseil d'administration. Il est normal qu'en cours d'année certains administrateurs, pour diverses raisons professionnelles ou personnelles, doivent se désister et il faut alors leur trouver des remplaçants. Mais les candidatures n'affluent pas. C'est pourquoi nous avons lancé un appel aux artistes professionnels afin qu'ils et elles s'impliquent dans la gouvernance de leur association. Cette association vous appartient. Cette association s'est construite à partir du travail de dizaines et de dizaines d'artistes bénévoles qui y ont cru et qui continuent d'y croire. Alors, s'il y en a parmi vous qui désirent présenter leur candidature, vous êtes les bienvenu-e-s.

Antenne dans la Capitale nationale

Pour l'exercice 2015-2016, le RAAV a maintenu son antenne dans la Capitale nationale et Julie Picard a assumé cette tâche avec brio.

Julie Picard a contribué à informer les artistes de la relève en présentant une conférence de deux heures aux étudiants du cours *l'Artiste et sa carrière* du baccalauréat en Arts visuels de l'Université Laval. Elle a poursuivi la représentation du RAAV à la Table des Arts Visuels du Conseil de la culture des régions de Québec et Chaudières-appalaches, plateforme de concertation où sont réunis autour d'une même table les artistes individuels, travailleurs culturels, représentants de centres d'artistes et de galeries privées, et commissaires indépendants. L'antenne s'est activement impliquée dans le comité des ateliers d'artistes qui a suivi de près le dossier des *Ateliers du Réacteur* de même que les négociations avec la Ville de Québec au sujet du retour du Programme de maintien des ateliers d'artistes.

On doit souligner un dénouement important dans ce dossier : en avril, la Ville de Québec a dévoilé le Programme de subvention des ateliers d'artistes destiné aux artistes professionnels en arts visuels ou en métiers d'art occupant un immeuble non résidentiel, en partie ou en totalité, comme atelier d'artiste. Ce nouveau programme

- appuie les multiples modalités d'occupation de l'atelier de création, soit en coopérative, colocation ou individuel,
- s'adresse autant aux propriétaires qu'aux locataires,
- témoigne de la pluralité de la communauté artistique,

- consolide les conditions de pratiques des créateurs,
- favorise la diversité de pratique (arts visuels, métiers d'art, multidisciplinaires, médiatiques),
- favorise la diversité des niveaux de carrière (relève, mi-carrière et établi),
- favorise la diversité et l'implantation des ateliers dans différents quartiers de la Ville de Québec.

Pas moins de trois années se sont écoulées depuis la mobilisation et la lettre de *Lesartistesdelavilledequebec* signée par 250 artistes, artisans professionnels et travailleurs culturels de la ville de Québec (et appuyés de 320 personnes supplémentaires sur Facebook) demandant aux instances municipale un engagement pour un nouveau programme de maintien des ateliers d'artistes sur le territoire de la ville de Québec.

Cette importante mobilisation a été initiée en 2013 par le groupe *Lesartistesdelavilledequebec* puis soutenue par les associations nationales des domaines des arts visuels et des métiers d'art, le Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV) et le Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ), ainsi que le Conseil de la culture des régions de Québec et Chaudière-Appalaches. Le nouveau Programme de subvention des ateliers d'artistes de la ville de Québec est le fruit de la collaboration du Service de la Culture qui a entendu les besoins exprimés par le milieu qui a su se faire entendre. Ceci est un excellent exemple du pouvoir qu'ont les artistes lorsqu'ils se réunissent solidairement pour améliorer leurs conditions de vie et de pratique artistiques. (*La totalité du rapport de Julie Picard est disponible sur le site internet*).

AXE 3 - Développement de projets mobilisateurs et structurants

La mission du RAAV est aussi d'élaborer une vision de ce qu'est et doit devenir le milieu des arts visuels pour qu'il soit plus propice à l'amélioration des conditions socioéconomiques. Il importe donc que le RAAV conçoive et mette en œuvre des projets qui puissent mobiliser les artistes en arts visuels et qui structurent le milieu. Les deux grands projets dans lesquels s'est impliqué le RAAV au cours des dernières années sont *l'Entrepôt numérique d'œuvres artistiques contemporaines* – l'ENOAC, et la transformation de la société de gestion de droits d'auteur CARCC en sa nouvelle formule : Droits d'auteur Arts visuels – Copyright Visual Arts. Ces deux projets, il est important de le souligner, se font dans le cadre de partenariats avec d'autres associations d'artistes. En effet, le RAAV ne peut agir seul dans des projets qui ont une grande ampleur et impliquent des subventions importantes qui ne peuvent être obtenues que par des regroupements de partenaires.

ENOAC - Entrepôt numérique d'œuvres artistiques contemporaines

L'ENOAC est arrivée dans l'Internet à la fin d'octobre 2015 après un an de travail acharné du développeur et du comité de réalisation du projet. Bien qu'ayant accusé un peu de retard en raison de la complexité du projet et de la nécessaire concertation dans la prise des décisions, le RAAV peut être fier d'avoir contribué activement à la réalisation de cette 2e phase du projet, soit la mise en ligne de l'interface publique. Rappelons que les partenaires

sont, avec le RAAV, l'Association des professionnels des arts de la scène du Québec (APASQ), le Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ) et Illustration Québec (IQ).

Malheureusement, nous n'avons pas pu obtenir le soutien demandé au CALQ pour la phase 3 du projet ENOAC. Cette phase finale du développement de l'ENOAC est essentielle pour la génération de revenus pour les artistes participants. Nous entendons présenter sous peu une nouvelle demande au CALQ dans le cadre du Plan culturel numérique du Québec. En gros, cette 3e phase consiste à mettre en place le module de recherche avancée dans la base de données de l'entrepôt ainsi que le module d'inscription et d'abonnement aux services offerts par l'ENOAC.

Malgré cet iatus dans le développement du projet, les associations participantes ont stimulé du mieux qu'elle pouvait l'implication de leurs membres pour qu'ils ajoutent des œuvres et des documents dans l'entrepôt. Si vous ne l'avez pas encore fait il est grand temps de vous y inscrire et de téléverser du contenu. Au cours de l'exercice 2015-2016 le RAAV a travaillé avec ses partenaires pour préciser le modèle d'affaire de l'ENOAC afin que l'entrepôt numérique devienne une composante essentielle du milieu des arts visuels. Nous visons également, à terme, l'autonomie financière de l'ENOAC.

Droits d'auteur Arts visuels

La gestion des droits d'auteur en arts visuels a toujours été une préoccupation majeure du RAAV depuis sa fondation. On se souviendra qu'en 1997 le RAAV avait fondé la SODART pour offrir aux artistes du Québec une alternative à la gestion personnelle de leurs droits. Comme on le sait, la gestion personnelle des droits d'auteur est moins propice à la collecte de ce qui est dû aux artistes en matière de redevances de droits d'auteur que la gestion collective. Malheureusement la SODART a dû fermer ses portes en 2008 et plusieurs artistes se sont retrouvés sans société de gestion collective. Si certains ont alors transité vers la SODRAC, la majeure partie des artistes en arts visuels québécois continuent à gérer leurs droits d'auteur eux et elles-mêmes.

Depuis 2014, le RAAV et CARFAC se sont alliés pour offrir à tous les artistes du Québec et du Canada une société de gestion collective renouvelée, administrée par des artistes dans l'intérêt des artistes, et qui leur offre des services adaptés à leurs besoins et à ceux des divers types d'utilisateurs de leurs œuvres (les musées, centres d'exposition, éditeurs de livres et revues, etc.). Cette société opère maintenant sous le nom français de Droits d'auteurs Arts visuels, et en anglais, Copyright Visual Arts. Elle conserve son nom corporatif de CARCC pour le moment. La société de gestion collective a maintenant un bureau à Montréal pour les artistes francophones et un à Ottawa pour les Anglophones pour les affiliés déjà inscrits. CARFAC et le RAAV travaillent à finaliser la transformation de notre société de gestion.

En mars dernier, le RAAV, CARFAC et Droits d'auteur Arts visuels ont reçu la confirmation d'une subvention de 66 000\$ pour réaliser un excitant projet de modernisation du fonctionnement de la société de gestion. Ainsi, le projet nous permettra de réaliser un nouveau site internet transactionnel, comme celui du RAAV. Ce site sera connecté à un dispositif d'octroi de licences en ligne de façon à faciliter la libération des droits. De plus nous venons de rendre

disponible une calculatrice de redevances de droits d'auteur basée sur la grille tarifaire RAAV-CARFAC. Cette calculatrice sera directement reliée au dispositif d'octroi de licences. Pour compléter le tout, les membres de Droits d'auteur Arts visuels pourront déposer leurs œuvres et des documents sur leur carrière dans une banque d'images semblable à l'ENOAC. L'ensemble de ces nouveaux outils mis au service des artistes en arts visuels sera disponible dès l'an prochain.

Cet après-midi, l'une des interventions portera sur ce nouveau service de gestion de droits d'auteur offert aux artistes par le RAAV et CARFAC à travers leur société de gestion commune : Droits d'auteur Arts visuels / Copyright Visual Arts.

AXE 4 - amélioration des conditions de pratique professionnelle

Discussion avec les musées québécois sur les utilisations numériques

Au cours de l'exercice 2015-2016 nous avons poursuivi nos discussions avec la Société des musées québécois (la SMQ) dans le but, cette fois-ci, de nous entendre sur une grille tarifaire pour les utilisations numériques faites par les musées membres dans le cadre de l'une des mesures du Plan culturel numérique du Québec. Par cette mesure, la SMQ a une somme de 2M\$ à distribuer pour des projets de numérisation et de mise en ligne des collections muséales. Ces discussions, supervisées par des représentantes du Ministère de la culture et des communications, ont été très courtoises et fructueuses. Le RAAV a pu s'entendre avec la SMQ sur une grille de tarifs minimum liés aux utilisations numériques qui permet tout de même aux artistes qui le peuvent d'en négocier de meilleurs. Le gain important pour les artistes dans le cadre de cette entente aura été de lier le paiement de ces minimums à l'admissibilité des projets sollicitant un appui financier dans le cadre du Plan culturel numérique. Autrement dit, même si ces tarifs ne sont pas obligatoires, il est nécessaire de les inclure dans le budget d'un projet présenté à la SMQ pour être admissible à un financement.

De plus, comme cette entente avec la SMQ ne couvrait pas les quatre grands musées nationaux du Québec, les discussions se sont poursuivies par la suite avec ces derniers : soit le Musée national des beaux-arts du Québec, le Musée de la civilisation, le Musée d'art contemporain et le Musée des beaux-arts de Montréal. Bien que le motif initial de cette seconde série de discussions ait été la question des droits d'auteur dans le cadre du Plan numérique, les musées se sont dits intéressés à dépasser ce cadre pour parler de la gestion des droits d'auteur en général, donc en incluant les droits d'exposition, de reproduction et de télécommunication lors des expositions qu'ils organisent. Il est vite apparu qu'il y aurait des avantages mutuels à s'entendre sur la rémunération des artistes aussi bien pour les utilisations numériques que pour les utilisations régulières.

Nous sommes sur le point d'annoncer qu'une entente pourrait être conclue avec les 4 grands musées du Québec à l'effet d'établir que, moyennant le plein paiement des redevances de droit d'exposition selon la grille tarifaire

RAAV/CARFAC, les musées auront accès à des forfaits à prix fixes pour la promotion des expositions. Ces forfaits couvrent l'utilisation d'images aussi bien dans l'univers numérique (site internet, médiaguides, réseaux sociaux, etc.) que les utilisations régulières (cartons d'invitation, bannières, brochures, etc.). Encore ici, les artistes demeurent libres de négocier à la hausse les tarifs proposés. Des discussions seront entamées avec la Société des musées québécois afin d'étendre cette entente à l'ensemble des musées au Québec.

Ces discussions avec les musées du Québec auront permis de positionner le RAAV comme un interlocuteur incontournable et d'établir avec nos partenaires muséaux des rapports de collaboration empreints de respect mutuel. Par ces discussions ou négociations menées depuis 4 ans avec les centres d'artistes autogérés et les musées québécois le RAAV a réussi, avec le soutien du Ministère de la culture et des communications, à appliquer la Loi S-32.01 dans son état actuel même avec les limites qu'on lui connaît. Cela n'en a pas fait une loi parfaite, bien au contraire, mais on peut dire que les négociations qui ont eu lieu pourraient avoir pavé la voie à un vrai régime de négociations collectives avec les diffuseurs en arts visuels. Il faudra donc continuer à demander des modifications à cette loi dans le futur afin d'offrir aux créateurs des domaines des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature les mêmes avantages que les artistes et techniciens de la scène et du cinéma.

Mise en œuvre de l'entente avec le Musée des beaux-arts du Canada (MBAC)

Comme vous le savez, le 25 février 2015, le RAAV, CARFAC et le Musée des beaux-arts du Canada ont officialisé le premier accord-cadre en vertu de la Loi canadienne sur le statut de l'artiste dans le domaine des arts visuels. Il s'agit peut-être d'une première mondiale et nous avons toutes les raisons d'en être fiers. La mise en œuvre de cet accord de 3 ans s'est poursuivie au cours de l'année et un premier versement aux associations s'est fait à la fin de l'exercice financier 2015-2016. Ce versement concerne la retenue de 5% sur tout paiement aux artistes qui contractent avec le musée. Le comité conjoint formé de représentants du RAAV et de CARFAC ainsi que du musée s'est réuni à deux reprises en plus d'échanger des informations par courriel afin de régler certains détails techniques dans l'administration de l'entente. Nous pouvons dire que les rapports avec les représentants du Musée des beaux-arts du Canada sont, là encore, très cordiaux et constructifs.

Formation professionnelle

Comme par les années passées le RAAV a offert aux artistes en arts visuels une série de formations adaptées à leurs besoins. Pour la programmation 2015-2016 nous avons offert 8 formations au volet Montréal et diffusé deux formations au volet multirégional. En plus de la **Boîte à outils**, très utile pour aider les artistes dans l'avancement de leur carrière, nous avons offert les formations suivantes :

- Dossier d'artiste. Éléments constitutifs et stratégies de présentation
- Comment vendre ses œuvres sans perdre son âme?

- Les Marchés de l'Art — Créer et chiffrer la valeur marchande de ses œuvres
- Accroître sa présence sur le web (nouveau cours)
- Accompagnement à la réalisation d'une campagne de socio-financement (nouveau cours)
- Atelier d'écriture pour artiste en arts visuels
- Prise de vue. Introduction à la photographie d'œuvres d'art 2D.

Sauf pour deux ateliers qui ont dû être annulés faute de participation suffisante, les formations se sont données « à guichets fermés » et les artistes participants ont été très satisfaits de leur qualité. En outre, suite à un sondage effectué auprès des artistes, nous procéderons à la révision de notre Politique de formation continue en collaboration avec Compétence Culture. La nouvelle politique sera prête pour la programmation de l'exercice 2016-2017. *(Vous pouvez lire un rapport plus détaillé sur le programme de formation continue 2015-2016 sur le site internet).*

Fonds Serge-Lemoyne

Encore cette année le RAAV a contribué au Fonds Serge-Lemoyne. Comme vous le savez la mission de ce fond est d'offrir un soutien ponctuel aux artistes professionnels vivant une situation de crise. La contribution du RAAV est en fait celle de ses membres puisqu'il s'agit d'un montant de 10\$ par cotisation tel que cela avait été voté par le Conseil d'administration et entériné par l'AGA il y a déjà 6 ans. Au fil de ces années c'est environ 75 000\$ qui aura été versé au Fonds. Cette somme importante démontre bien la grande générosité et surtout la solidarité des artistes envers ceux et celle qui, parmi nous, traversent des périodes difficiles.

À la fin du mois d'août 2015, le Fonds Serge-Lemoyne, administré par la Fondation des Artistes, avait accumulé environ 35 000\$. C'est donc dire qu'au cours des 6 dernières années, environ 35 000\$ auront été distribués à des artistes vivant une période de crise sous forme de don ou de prêt. La différence, soit approximativement 5 000\$ aura servi à administrer la Fondation Serge-Lemoyne.

Au cours de 2015-16, il a été décidé par le CA du RAAV, en collaboration avec le CA de la Fondation Serge-Lemoyne, de fermer la fondation et de confier à un comité spécial du RAAV la gestion confidentielle des demandes de soutien ainsi que les activités de levée de fonds. La décision a été prise afin d'économiser et de dédier l'entièreté des sommes récoltées à l'aide aux artistes. Cette formule de gestion plus souple du Fonds Serge Lemoyne et de ses activités reposera donc dorénavant sur le Conseil d'administration et l'équipe du RAAV.

Œuvres de Charles Daudelin au Carré Viger

À l'automne 2015 s'est enfin réglée la question de ce qu'il adviendrait des œuvres de Charles Daudelin au Carré Viger de Montréal, soit les œuvres *Agora* et *Mastodo*. Le RAAV a suivi ce dossier de près depuis 2006 et a coordonné un comité de sauvegarde formé de représentants de la famille Daudelin et d'individus et organismes voués à la préservation du patrimoine et à la défense de l'Art public. Nous pouvons maintenant dire « Mission accomplie » puisque la Ville de Montréal a convenu avec la famille Daudelin d'un projet qui respecte l'essentiel des œuvres et les mettra en valeur. Il s'agit d'un compromis honorable qui permettra d'apprécier les œuvres de Daudelin dans une présentation modernisée dès 2017.

L'œuvre de Jean-Pierre Raynaud à Québec

Un an s'est écoulé depuis la destruction de l'œuvre de Jean-Pierre Raynaud, *Dialogue avec l'histoire*, offert par la Ville de Paris à la Ville de Québec. Un communiqué a été émis par la Ville de Québec le 15 juin 2015 annonçant l'état de l'œuvre et son démantèlement le surlendemain. Le RAAV a suivi de près ce dossier en relayant l'information à ses membres et abonnés par courriel et par sa page Facebook. Finalement, le RAAV a pris officiellement position en publiant une lettre au Maire de Québec dans *Le Devoir* et dans *Le Soleil*. Ce dossier, concomitant à celui de l'*Agora* de Daudelin, a de multiples points en commun. Encore récemment, de nouvelles informations débusquées par des journalistes à l'aide de la Loi sur l'accès à l'information, démontrent les failles dans la gestion de ce dossier par la Ville de Québec. Bien que plusieurs précédents aient marqué l'histoire récente du Québec, la situation parfois périlleuse de l'art public a servi cette fois les intentions politiques populistes de l'administration en place. L'œuvre et l'artiste auront servi de bouc émissaire d'une campagne populiste à grand déploiement qui a trouvé écho dans les médias jusqu'à l'international. Ce dossier est à suivre car en 2017, la nouvelle place publique où s'érigait jadis l'œuvre sera inaugurée.

Isabelle Hayeur

Nous avons pris la défense de l'artiste bien connue Isabelle Hayeur dans une cause impliquant la Biennale de Montréal. Vous vous souviendrez que l'une de ses œuvres, *Murs aveugles*, a été retirée de la programmation de l'édition 2014 de la Biennale sans préavis à l'artiste. Malgré des tentatives de trouver un règlement à ce conflit les deux parties se sont retrouvées en Cour du Québec, Division des petites créances. Le RAAV a accompagné et soutenu l'artiste tout au long de cette démarche. Dans cette affaire, nous estimons que la réputation de l'artiste a été entachée et que son œuvre a été détruite puisqu'elle avait été créée sur commande de la Biennale pour un lieu précis. Nous n'avons pas encore obtenu la décision du juge et espérons qu'elle sera favorable à l'artiste.

Coupages au CALQ

Comme nous vous en avons parlé lors de notre dernière assemblée générale, votre association a dû jongler avec une baisse importante de sa subvention de fonctionnement provenant du Conseil des arts et des lettres du Québec au montant de 22 500 \$. Nous avons réussi à vous présenter un bilan presque équilibré pour 2015-16 mais cela a eu des conséquences sur notre fonctionnement. Outre les coupes dans nos dépenses courantes, nous avons décidé de ne pas trouver de remplaçante à notre responsable des communications durant son congé de maternité. Elle reprendra son emploi en septembre prochain, comme je vous l'ai dit plus tôt.

Faute de moyens, nous avons aussi décidé de ne pas pourvoir le poste d'Adjoint à la Direction pour l'exercice 2016-17. Nous espérons que le gouvernement du Québec rétablira le soutien aux associations d'artistes au cours des prochaines années en plus de reconnaître et de valoriser leur rôle. Il n'est pas normal que des organismes créés en vertu des Lois sur le statut de l'artiste pour représenter et soutenir les artistes de leurs domaines n'aient pas de moyens suffisants pour remplir leur mandat.

Conclusion

Comme le titre du rapport annuel l'indique, nous célébrerons le 25^e anniversaire de notre association nationale au cours du prochain exercice. Le Conseil d'administration et l'équipe du RAAV auront la tâche de préparer des activités soulignant ce premier quart de siècle d'existence. Vos suggestions seront bienvenues. Notre prochaine assemblée générale annuelle se tiendra en septembre 2017. Notre budget ne nous permettra pas de nous engager dans des festivités somptueuses mais nous soulignerons dignement notre quart de siècle.

POUR TERMINER, je tiens à remercier l'équipe solide que constituent les employés du RAAV; une équipe dédiée à la cause des artistes, d'une grande efficacité, et qui accomplit un travail énorme. Merci à Nathalie Dussault, Coordinatrice au développement professionnel; à Samar El Chemali, Chargée de projets à la gestion des membres et des droits d'auteur; et bien sûr au fidèle Sylvain Faucher, Adjoint à l'administration et responsable de la comptabilité et du site internet.

J'en profite pour remercier également mes collègues du Conseil d'administration et à tous ceux et celles qui donnent leur temps bénévolement dans la réflexion et l'avancement des différents dossiers. Nous avons des postes à pourvoir au Conseil et je vous invite à solliciter un mandat auprès de vos collègues lors des élections qui auront lieu au cours de notre assemblée.

Moridja Kitenge Banza

Président

Annexe 1 :

Compte rendu des formations 2015-2016

Pour la programmation 2015-2016 nous avons offert 8 formations au volet Montréal.

Boite à outils 13 participants.

On note une baisse de participation cette année, il a été très difficile de promouvoir ce programme cette année. Nous avons appliqué le même plan de communication que l'année dernière, mais avec un taux de participation inférieur. Nous avons un fidèle partenaire qui est la Société des arts technologiques (SAT).

Dossier d'artiste. Éléments constitutifs et stratégies de présentation 11/12 participants

Cette formation a eu un grand succès. Suite à celle-ci, les participants ont demandé à ce que nous diffusions la formation *Atelier d'écriture pour artiste en art visuel* avec la même formatrice Valérie Gill. La moitié des participants de cette première formation se sont inscrits à cette seconde formation pour se familiariser avec des méthodes et techniques d'écriture diffusées au mois d'avril. Comme pour toutes les formations avec Valérie Gill cette formation a obtenu une excellente évaluation.

Comment vendre ses œuvres sans perdre son âme? 13/13 participants

Cette formation a été très populaire. Cette année Julie C. Paradis reprenait cette formation qui n'était plus présentée depuis quelques années faute de formateur. Cette formation a reçu de bons commentaires et une bonne évaluation. Les participants ont apprécié le dynamisme de la formatrice et les exemples souvent inspirés de ses expériences en tant que directrice de centres d'artistes.

Les Marchés de l'art — Créer et chiffrer la valeur marchande de ses œuvres 12/12 participants

Cette formation est également fort populaire et avec ses deux formateurs, elle nous apporte toujours des commentaires très positifs. La formation s'est très bien déroulée dans son ensemble. La plupart des participants ont su prendre la parole et questionner les formateurs tout au long des deux journées, certains ont également fait part de leur expérience personnelle afin de nourrir les discussions. Par contre, plusieurs participants ont mentionné qu'ils auraient aimé avoir le temps pour une évaluation individuelle de leur travail. Ceci nous incite à réfléchir à la possibilité de reprendre la partie coaching qui était offerte dans les années antérieures.

Accroître sa présence sur le web (nouveau cours) 12/12 participants

Cette formation présentée pour la première fois a obtenu un succès qui a dépassé nos attentes. Cette formation est une introduction pour prendre connaissance du contexte actuel dans le domaine du web et acquérir des compétences de base de marketing web. Par ce fait, parmi les plus jeunes participants certains ont mentionné qu'ils auraient préféré approfondir certains sujets plus techniques. Suite à cette première expérience très positive, avec la formatrice, nous avons déjà commencé à discuter de la possibilité de créer une formation pour une clientèle d'artistes déjà plus familiarisés avec le web et ses multiples outils et plateformes.

Accompagnement à la réalisation d'une campagne de sociofinancement (nouveau cours) 9/12 participants.

Cette formation a été offerte pour la première fois au RAAV. Il a été difficile d'atteindre le nombre minimal de participants. Le socio financement dans le milieu des arts visuels est encore un phénomène nouveau, mais le formateur a très bien démontré aux participants avec des exemples concrets de campagnes d'artistes en arts visuels qui ont eu du succès, qu'elle est une solution de rechange constructive aux autres formes de financement.

Adapté ses activités culturelles : porte d'entrés en milieu scolaire ANNULÉE

Cette formation a été présentée avec succès pour une première fois en novembre 2014 avec un taux de participation maximal. Cette année, nous avons eu seulement 4 inscriptions pour cette formation. Nous l'avons donc annulée. Il est difficile d'expliquer pourquoi trop peu d'artistes ont souligné leur intérêt pour cette formation.

Introduction à la gestion de projets pour artistes en arts visuels ANNULÉE

Chaque année où est présentée cette formation, il semble difficile d'atteindre le nombre suffisant d'inscriptions. Nous avons programmé cette formation en novembre, mais nous ne pouvions l'offrir qu'à trois artistes. Nous l'avons donc reportée en mars et avons redoublé d'efforts pour la promouvoir, mais sans succès. Nous l'avons donc annulée. Après réflexion et consultation de la formatrice, nous croyons que nous devons revoir notre stratégie marketing, promouvoir la formation sous un nouvel angle, dans le but de rendre celle-ci plus attrayante pour les artistes.

Atelier d'écriture pour artiste en arts visuels 10/10

Cette formation a eu un franc succès. Nous avons dû faire une liste d'attente et la reprogrammer pour l'automne 2016. Encore une fois, les participants ont été très satisfaits de la générosité de la formatrice » Pour plusieurs, cette formation est une chance unique de réfléchir sur leur démarche artistique et de partager leurs idées.

Nous avons diffusé deux formations au volet multirégional.

Boite à outils _9 participants

Malgré les efforts multipliés, nous avons vu les inscriptions au programme de la Boite à outils au volet multirégional diminuer de moitié, en fait revenir au même taux de participation de 2011-2012. Une fois de plus, les grands centres comme Montréal et la Capitale-Nationale sont les deux régions les plus représentées pour le choix des lieux de formations. Si Montréal a un si haut taux de représentation, c'est l'accomplissement de notre collaboration avec la Société des arts technologiques (SAT) qui amène la majorité des participants du programme.

Prise de vue. Introduction à la photographie d'œuvres d'art 2D. 7/8 participants

Même si elle est présentée depuis plusieurs années d'affilée, cette formation obtient un bon succès même si cette année il a été un peu plus difficile d'atteindre le nombre de participants minimal. Nous avons des artistes de la Gaspésie, Capital national et de la Montérégie. Quant à la formation elle-même, établir des prérequis aura favorisé l'homogénéité du groupe, quant aux connaissances en photographie. Le groupe a manifesté un très haut niveau de satisfaction.

Annexe 2 :

Rapport d'activité de notre « antenne » dans la Capitale nationale

Le RAAV a maintenu son antenne dans la Capitale nationale en la personne de Julie Picard qui en est à sa deuxième année de mandat.

L'antenne a contribué à informer les artistes de la relève en présentant une conférence de deux heures aux étudiants du cours *l'Artiste et sa carrière* du baccalauréat en Arts visuels de l'Université Laval.

L'antenne a poursuivi la représentation à la Table des Arts Visuels du Conseil de la culture des régions de Québec et Chaudières-Appalaches, plateforme de concertation où sont réunis autour d'une même table les artistes individuels, travailleurs culturels, représentants de centres d'artistes et de galeries privées, et commissaires indépendants. L'antenne s'est activement impliquée dans le comité des ateliers d'artistes qui a suivi de près le dossier des *Ateliers du Réacteur* de même que les négociations avec la Ville de Québec au sujet du retour du Programme de maintien des ateliers d'artistes.

Un dénouement important dans ce dossier : en avril, la Ville de Québec a dévoilé le Programme de subvention des ateliers d'artistes destiné aux artistes professionnels en arts visuels ou en métiers d'art occupant un immeuble non résidentiel, en partie ou en totalité, comme atelier d'artiste.

Le programme peut être consulté à cette adresse :

http://www.ville.quebec.gc.ca/culture_patrimoine/programmes_subventions/ateliers_artistes.aspx

Les points positifs à souligner : ce nouveau programme

- appuie les multiples modalités d'occupation de l'atelier de création, soit en coopérative, colocation ou individuel,
- s'adresse autant aux propriétaires qu'aux locataires,
- témoigne de la pluralité de la communauté artistique,
- consolide les conditions de pratiques des créateurs,
- favorise la diversité de pratique (arts visuels, métiers d'art, multidisciplinaires, médiatiques),
- favorise la diversité des niveaux de carrière (relève, mi-carrière et établi),
- favorise la diversité l'implantation des ateliers dans différents quartiers de la Ville de Québec.

Pas moins de trois années se sont écoulées depuis la mobilisation et la lettre de *Lesartistesdelavilledequébec* signée par 250 artistes, artisans professionnels et travailleurs culturels de la ville de Québec (et appuyés de 320 personnes supplémentaires sur Facebook) demandant aux instances municipale un engagement pour un nouveau programme de maintien des ateliers d'artistes sur le territoire de la ville de Québec.

Cette importante mobilisation a été initiée en 2013 par *Lesartistesdelavilledequébec* puis soutenue par les associations nationales des domaines des arts visuels et des métiers d'art, le Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV) et le Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ), ainsi que le Conseil de la culture des régions de Québec et Chaudière-Appalaches. Le nouveau Programme de subvention des ateliers d'artistes de la ville de Québec est le fruit de la collaboration du Service de la Culture qui a entendu les besoins exprimés par le milieu qui a su se faire entendre.

Rappelons qu'à l'occasion de l'événement *Vision culture 2025*, les mémoires de travail déposés par les tables des arts visuels et des métiers d'art faisaient clairement ressortir l'urgence du retour du Programme de maintien des ateliers d'artistes. Le Diagnostic et le Plan de développement du secteur des arts visuels réalisés en 2013-2014 par le Conseil de la Culture, souligne que le retour d'un tel programme est une priorité ciblée par le milieu.

En effet, les artistes établis sur le territoire de la Ville de Québec avaient subi l'abolition du *Programme de maintien des ateliers d'artistes* en 2007 et réclamaient le retour du programme depuis. Les importantes hausses de taxes foncières qui ont suivi ont également contribué à revendiquer la mise en place d'une mesure de soutien pour les ateliers d'artistes.

C'est une toute nouvelle mouture que le Programme de soutien des ateliers d'artistes propose; les artistes remarqueront que le taux applicable de 5.38\$/m², les critères de sélection et les modalités d'inscription sont basés sur un programme qui a fait ses preuves, soit celui de Montréal : La subvention aux artistes des arts visuels ou des métiers d'art <http://www1.ville.montreal.qc.ca/banque311/content/subvention-aux-artistes-des-arts-visuels-ou-des-m%C3%A9tiers-d-art>

Un an s'est écoulé depuis la destruction de l'œuvre de Jean-Pierre Raynaud, *Dialogue avec l'histoire* offert par la Ville de Paris à la Ville de Québec. Un communiqué a été émis par la Ville de Québec le 15 juin 2015 annonçant l'état de l'œuvre et son démantèlement le surlendemain. Le RAAV a suivi de près ce dossier en relayant l'information à ses membres et abonnés par courriel et par sa page Facebook. Finalement, le RAAV a pris officiellement position en publiant une lettre au Maire de Québec dans *Le Devoir* et dans *Le Soleil*. Ce dossier, concomitant à celui de l'Agora de Daudelin, a de multiples points en commun. Encore récemment, de nouvelles informations débusquées par des journalistes à l'aide de la Loi sur l'accès à l'information, démontrent les failles dans la gestion de ce dossier par la Ville de Québec. Bien que plusieurs précédents aient marqué l'histoire récente du Québec, la situation parfois périlleuse de l'art public a servi cette fois les intentions populistes de l'administration en place. L'œuvre et l'artiste aura été le bouc émissaire d'une campagne populiste à grand déploiement qui a trouvé écho dans les médias jusqu'à l'international. Ce dossier est à suivre car en 2017, la nouvelle place publique où s'érigait jadis l'œuvre sera inaugurée.

Julie Picard